



Groupe de travail du 5 février 2008 sur la fusion

Déclaration de la Cgt sur les services informatiques

En ce qui concerne les services informatiques, nous réaffirmons en préalable la nécessité du maintien de toutes les résidences et des emplois correspondants, l'harmonisation des régimes indemnitaires sur le régime le plus favorable, notamment pour les agents qui subissent de plein fouet la polyvalence à outrance et la fin du recours systématisé au privé.

Le recours au privé

Au-delà du discours officiel de l'administration, désormais très classique, les documents que vous nous avez fournis laissent apparaître des éléments très préoccupants en matière de recours à l'assistance extérieure.

Le recours aux sociétés de service s'est considérablement accru depuis 2003, notamment pour COPERNIC et HELIOS, malgré l'opposition de la CGT et le rejet massif des personnels.

Cantonné à l'origine aux structures de développement, ce recours à l'assistance extérieure se développe désormais également dans les centres d'exploitations et le concept de transfert de compétences se limite désormais au strict minimum.

Les structures de développement sont exclues de fait de ce processus de transfert de compétence et l'externalisation se développe également sur la tierce maintenance applicative.

L'administration réaffirme sa volonté de garder la maîtrise de son système d'information et pour cela, elle souhaite que les grandes options structurantes d'un projet soient réalisées en

interne, c'est notamment le cas de la définition du cahier des charges ; il en est de même des étapes de tests et de réception des logiciels livrés.

En pratique, même la rédaction des cahiers des charges fait désormais l'objet d'appels d'offres. Loin d'assurer la maîtrise de son système d'information, l'administration organise objectivement une externalisation tous azimuts, afin de soumettre son système d'information à la logique du marché.

Si vous souhaitez une réelle maîtrise de nos systèmes d'information, vous devez tout mettre en oeuvre pour que ce transfert de compétence soit réellement réalisé à tous les niveaux.

Le rejet d'un corps d'informaticien

En ce qui concerne les corps, la CGT réaffirme la nécessité que le grade doit toujours primer sur la qualification et qu'il ne peut donc être question de la création d'un corps spécifique d'informaticiens.

Cela ne s'oppose toutefois pas à la mise en place d'un vrai plan de qualification à la hauteur des enjeux que nous revendiquons à destination des personnels informatiques.

En ce qui concerne les cadres de ces structures, les rapprochements que vous envisagez ne manqueront pas d'avoir des conséquences sur leur carrière ; la CGT revendique une logique de grade et d'ancienneté dans un grade d'encadrement, pour départager deux candidatures sur un même poste.

Le schéma d'organisation des structures informatiques

Les documents transmis présentent un schéma d'organisation calqué sur des structures de développement centralisées et des structures d'exploitation organisées sur le modèle des services à compétence nationale.

Cela ne doit surtout pas aboutir à une remise en cause effective des structures existantes tant du point de vue de l'implantation territoriale que des fonctions.

Les structures d'assistance

L'organisation des structures d'assistance informatique entre la DGI et la DGCP est très différente.

L'assistance est totalement absente des documents transmis concernant le projet de fusion DGI-DGCP, alors même que son organisation est déterminante pour la mise en place des nouvelles structures.

Les deux schémas ne peuvent pas coexister - cela explique peut être que le sujet est complètement occulté – et nous réclavons donc de connaître quelle est votre position en la matière.

La CGT revendique le maintien de tous les emplois et pour les structures d'assistance locale, la reconnaissance des qualifications, l'attribution d'un régime indemnitaire

correspondant, la publication des postes et l'ouverture d'un mouvement national.

L'organisation du travail

Dans les centres d'exploitation où une nouvelle organisation a été mise en place, la CGT revendique un cadre national de référence préalablement négocié avec les organisations syndicales.

L'éditique

Enfin, en matière d'édition-finition, le rôle que vous souhaitez faire jouer à l'usine d'éditique de Lyon dans les années à venir est très préoccupant également, car les chaînes de production des CSI devront être renouvelées dans les trois prochaines années.

Or, cette période correspond à la durée requise pour que le futur centre d'éditique de Lyon soit considéré comme complètement opérationnel.

L'avenir des vingt deux ateliers d'édition-finition de la DGCP était déjà connu, vous avez choisi de mettre fin à leur activité. Dès lors, celui des sept ateliers de la DGI est clairement posé et ces structures comportent un nombre important d'agents qui attendent de votre part une clarification et des réponses précises sur leur avenir.

Paris, le 5 février 2008